

Accord du participe passé (Règles générales)

Le participe passé sans auxiliaire (à valeur d'adjectif) s'accorde **en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte** :

*Des fleurs séchées.
Un article vendu.
Des maisons ouvertes.*

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire "**être**" s'accorde **en genre et en nombre avec le sujet du verbe** :

*Mes amis sont partis.
Mes amies sont parties.*

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire "**avoir**" s'accorde **en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (COD), si celui-ci est placé avant** :

*Ces fleurs, je les ai coupées.
Cette lettre, il l'a écrite.*

Si le complément d'objet direct est placé après ou s'il n'existe pas, le participe passé conjugué avec "**avoir**" reste invariable :

*J'ai coupé ces fleurs.
Il a écrit cette lettre.
Nous avons été au spectacle.*

Notez : Cette règle générale présente de nombreuses exceptions et quelques "finesses" que beaucoup jugent superflues. Il est conseillé de consulter les différents chapitres qui traitent de l'accord du participe passé.

Accord de "coûté, valu et pesé"

Les participes passés "**coûté, valu, pesé, marché, couru, vécu, dormi, régné, duré...**" sont invariables avec un complément circonstanciel **de mesure**. Le complément circonstanciel **n'est pas l'objet direct**. Il ne répond pas aux questions "**quoi ?**" ou "**qui ?**" mais à la question "**combien ?**".

*Les six mille francs que ce buffet m'a coûté.
Ce buffet a coûté combien? et non : Ce buffet a coûté quoi ?
Pendant les cinq heures qu'a duré notre marche.
Notre marche a duré combien? et non : Notre marche a duré quoi?*

Il faut prendre garde au fait que certains de ces verbes **peuvent aussi être employés transitivement et avoir un véritable** complément d'objet direct **qui oblige à l'accord**. Souvent, leur sens varie et permet de déterminer la nature du complément. On fera l'accord avec les verbes suivants, lorsqu'ils ont le sens précis de :

- "**Peser**" s'il signifie "constater un poids" ou, au figuré, "examiner" : *Ses propositions, je les ai pesées avec attention.*
- "**Courir**" dans le sens de "poursuivre" ou "s'exposer à" : *Les dangers qu'il a courus l'ont épuisé.*
- "**Valoir**" dans les sens de "valoir à quelqu'un" : *Les nombreuses critiques que m'a valu mon article.*
- "**Coûter**"...à quelqu'un, dans un sens figuré : *les efforts que ce travail m'a coûtés.*

- "**Vivre**" lorsque le complément n'exprime pas la durée. Comparez : *Les trente ans qu'il a vécu* et *Ses rêves, il les a vraiment vécus*.

Participe passé des temps surcomposés

Les temps surcomposés sont les temps où le verbe est conjugué avec un double auxiliaire. Ces temps marquent des faits antérieurs et déjà accomplis par rapport à des faits, qui eux-mêmes antérieurs, s'exprimeraient par les temps composés :

*Lorsqu'il aurait eu dit.
Avant qu'elle ait eu protesté, je suis parti.*

Dans les temps surcomposés, **il est conseillé de n'accorder que le dernier participe**.

*Ces mots, lorsqu'il les aurait eu dits.
Mais l'accord des deux participes n'est pas fautif.
Ces mots, lorsqu'il les aurait eus dits.*

Accord du participe passé avec la particule "I"

Le participe passé ayant pour complément d'objet direct le pronom "I" varie ou reste invariable selon ce que représente "I". L'invariabilité est la plus fréquente. Pour le reste c'est souvent affaire d'interprétation. Retenez cependant :

Si "I" a la valeur neutre de "**cela**", le participe reste invariable *Il est plus fort que je ne l'avais pensé* = pensé quoi? "I", c'est-à-dire, cela ...qu'il était plus fort.

Si "I" peut représenter un nom précis, l'accord peut se faire mais l'invariabilité est rarement fautive (*Cette pièce est plus grande que je ne l'avais imaginée* ou *imaginé*). Dans le premier cas, c'est la pièce qui a été imaginée, dans le second c'est toute la proposition. *J'avais imaginé quoi?...que cette pièce était moins grande*.

Accord du participe passé des verbes impersonnels

Le participe passé des verbes impersonnels ou pris impersonnellement est invariable.

*Les vents qu'il y a eu.
Les soins qu'il a fallu.
etc.*

Accord du participe passé avec l'antécédent du relatif

Lorsque le participe passé est en rapport avec un pronom relatif, soit que celui-ci représente le sujet (*la femme qui est tombée*), soit qu'il représente le complément d'objet direct (*la femme que j'ai vue*), **le participe passé s'accorde, selon la** règle générale de l'accord du participe passé, **avec l'** antécédent **du** pronom relatif (*la femme*, dans nos deux exemples).

Il peut y avoir un problème si le pronom relatif renvoie à plusieurs antécédents (*l'homme et la femme que j'ai vus*).

Il faut alors savoir si les antécédents s'ajoutent ou ne s'ajoutent pas. Avec les coordinations qui habituellement ajoutent un terme à l'autre (**et, virgule**) l'accord se fait au pluriel. Mais la coordination ne comporte pas toujours cette idée **d'addition**, en particulier, avec :

- les conjonctions de comparaison "**comme, ainsi que, autant que, moins que, plutôt que**", etc. Lorsque les antécédents s'ajoutent, l'accord se fait sur les deux. Lorsqu'ils ne s'ajoutent pas, on fait l'accord **avec le premier**.

<i>La fille, comme le père, est venue.</i>	Ne s'ajoutent pas.
<i>La fille comme le père sont venus.</i>	S'ajoutent.
<i>C'est le fils autant que le père que j'ai invités.</i>	S'ajoutent.
<i>C'est la fille plutôt que le père que j'ai invitée.</i>	Ne s'ajoutent pas.

- les coordinations "**ou, ni**". Lorsque les antécédents s'ajoutent, l'accord se fait sur les deux. Lorsqu'ils ne s'ajoutent pas, on fait l'accord **avec le dernier**.

Accord du participe passé suivi d'un infinitif

Le participe passé conjugué avec "**avoir**" et **suivi d'un** infinitif, s'accorde si l'objet direct qui précède **se rapporte au participe**.

Je les ai vus manger

Si l'objet direct se rapporte à l'infinitif le participe passé reste **invariable**.

Les élèves que j'ai envoyé chercher.

Il n'est pas toujours facile de savoir si l'objet direct se rapporte au participe ou à l'infinitif. Quelques procédés pratiques permettent parfois de trancher.

- Intercaler l'objet direct entre le participe et l'infinitif (*j'ai vus les manger*) puis remplacer l'infinitif par l'expression "**en train de + infinitif**" (*j'ai vus les en train de manger*). Si la phrase garde son sens, faire l'accord. Que donnerait le second exemple ? (*Les élèves que j'ai envoyé chercher. J'ai envoyé les élèves chercher. = J'ai envoyé les élèves en train de chercher : pas d'accord*).

- Si l'infinitif peut être (ou est) suivi d'un complément introduit par la préposition "**par**", il est **invariable** (*Les portes que j'ai vu repeindre. Suite possible ...par les ouvriers*).

- Si l'objet direct est l'être qui fait l'action exprimée par l'infinitif, il faut **accorder le participe**. Comparer: *Les hommes que j'ai vus déménager* et *Les meubles que j'ai vu déménager*.

- Si l'infinitif a lui-même un complément d'objet direct, il faut **accorder le participe** (*Ces soldats, je les ai entendus fredonner des chansons*).

Notez : "Fait" suivi d'un infinitif est toujours invariable.

Accord du participe passé des verbes pronominaux

Les verbes pronominaux se conjuguent avec l'auxiliaire "**être**". Mais certains pronominaux dits "**réfléchis**" (le sujet fait l'action sur lui-même : *Il se lave*) et "**réciroques**" (plusieurs sujets font l'action les uns sur les autres : *Ils se réconcilient*) sont parfois **transitifs directs** et assimilés avec les verbes se conjuguant avec l'auxiliaire "**avoir**" (accord avec le complément d'objet direct si celui-ci précède)

Devant les pronominaux **réfléchis** et **réiproques** il convient de chercher et de situer le complément d'objet direct. Celui-ci peut être :

- **le pronom réfléchi** : *Elle s'est blessée* = Elle a blessé qui? (souvenez-vous : le verbe est traité comme s'il était conjugué avec "avoir", donc la question se pose avec l'auxiliaire "avoir"), elle **a** blessé qui? = "**se**" mis pour elle-même = COD placé avant = **accord**.

- un élément **autre que le pronom réfléchi** : celui-ci peut être placé après et il n'intervient pas dans l'accord (*Elle s'est blessé la main*). Mais il peut être placé avant et force l'accord (*La main qu'elle s'est blessée*).

S'il n'y a pas d'objet direct le participe est invariable (*Ils se sont succédé*, par exemple, répond à la question "à qui?" c'est un objet indirect).

Notez : les règles et les exceptions concernant l'accord du participe passé conjugué avec "**avoir**", s'appliquent pour les pronominaux réciproques et réfléchis : en particulier, lorsque le verbe est précédé d'un collectif ou nom de fraction, lorsqu'il est en rapport avec "le peu", précédé de "en", suivi d'un infinitif, etc.

En dehors des cas ci-dessus qui concernent les réfléchis et les réciproques, **le participe passé des verbes pronominaux s'accorde avec le sujet**. Soit que le pronom réfléchi ne soit pas analysable, soit que le verbe soit **transitif indirect** ou intransitif.

Elles se sont échappées.

Ils se sont repentis.

Ces fruits se sont bien vendus.

EXERCICES généraux de révisions

<http://www.restena.lu/amifra/exos/orth/accpp2.htm>

<http://www.restena.lu/amifra/exos/orth/accpp4.htm>

<http://www.restena.lu/amifra/exos/orth/accpp10.htm>

<http://www.restena.lu/amifra/exos/orth/accpp20a.htm>

<http://www.restena.lu/amifra/exos/orth/accpp28.htm>